2022 – 140

Commune de WAZIERS (Nord)

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 17 novembre 2022
Séance du 24 novembre 2022

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS
==========

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : : Mmes. CHARLET Jocelyne (pouvoir à MOREAUX Rémy), DEHEN Mireille (pouvoir à Mme FRASCA Geneviève), CORDIER Laurence (pouvoir à DINI Kelly), MORANTIN Brigitte (pouvoir à PARNETZKI Claudine).

OBJET : Ecole Municipale des Sports

L'école municipale des sports constitue une passerelle permettant d'éveiller et de susciter l'intérêt des enfants à la pratique des activités physiques et sportives. Dans une démarche éducative et ludique, l'Ecole Municipale des sports offre la possibilité de pratiquer tous les mercredis, hors vacances scolaires, 3 activités sportives:

- L'athlétisme,
- Le football
- L'escalade.

Fonctionnement des séances d'athlétisme:

- de 9h00 à 10h00 pour les enfants de 8 à 10 ans
- de 10h30 à 11h30 pour les enfants de 6 à 7 ans

Au stade Gayant, 15 enfants maximum par créneau.

Fonctionnement des séances de football:

- de 13h30 à14h30 pour les enfants de 4 ans 1/2 à 5 ans
- de 15h00 à 16h30 pour les enfants de 6 et 7 ans

Au stade Gayant, 12 à 15 enfants selon les âges.

Fonctionnement des séances d'escalade :

- Pour les enfants de CM1, Cm2 et 6ème de 13h30 à16h00 selon 2 périodes.

A la salle de sports Langevin, 20 enfants maximum par période.

Toutes les séances seront encadrées par un ETAPS de la ville.

Le tarif est fixé, à compter du 1er janvier 2023 à 10 €/enfant/ année scolaire.
Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- D'approuver la création de l'école municipale des sports,
- D'adopter le tarif ainsi présenté.

Vote : L'Assemblée prend acte.

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurent DESMONS

MAIRIE DE WAZIERS
59119

Publié sur le site internet : 05/12/2022
Envoyé en préfecture : 02/12/2022
Reçu en préfecture : 02/12/2022
Identifiant : 059-215906546-20221124-2022_140-DE